







ETAPE 1

FICHE D'INSCRIPTION ET CHARTE D'ENGAGEMENT DE L'AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

Construire et réussir son évolution professionnelle

SIGNATURE TRIPARTITE ENTRE

L'établissement :		
Raison sociale		
Adresse		
Code postal	Ville	
Représenté(e) par		
Le référent de l'agent béné	éficiaire :	
Nom et Prénom		
Fonction		
ET L'agent bénéficiaire :		
Nom et Prénom		
Prénom		
Dénomination du poste		

Document à retourner à l'ANFH AQUITAINE 232, Avenue du Haut-Lévêque CS 40031 33615 PESSAC CEDEX aquitaine.formation@anfh.fr









Construire et réussir son évolution professionnelle

FICHE D'INSCRIPTION

(volet à remplir par l'établissement)

L'établissement								
Nom de l'établissement								
Adresse								
Nom du référent								
Coordonnées du référent	Téléphone	Téléphone		Adresse électronique				
L'agent								
Nom			Prénom	om				
Date de naissance			Identifiant	A compléter par Neeria				
Fonction de l'agent								
Dénomination								
Ancienneté	Au poste			Dans l'établissement				
Service d'appartenance								
Situation (Cocher la case)	Congé maladie			Congé longue duré	е	En activité		
	Congé longue maladie			RQTH		Autre		
Projet de l'agent								
	Cocher la case	Commentaires						
Projet de reconversion								
Reclassement pour raison de santé								
Reprise d'études								
Projet à définir								
Autre								









Charte d'engagement

L'ANFH a mis en place un dispositif intitulé : « Construire et réussir son évolution professionnelle » dont l'objectif est d'aider et accompagner l'agent à construire un parcours d'évolution professionnelle individualisé, progressif et sécurisé.

Préparation

En amont du déploiement du dispositif, l'établissement s'engage à fournir à l'organisme NEERIA, chargé de la phase de pré diagnostic, tout élément d'information nécessaire à la compréhension de la situation de l'agent, sans que cela ne porte atteinte à ce dernier ou au secret médical si l'agent est en arrêt maladie.

Exemples de documents : fiche de poste, avis médical précisant les restrictions d'aptitude, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, etc...

• Module 1 : Pré-diagnostic

Déroulement

Le module 1 est un préalable obligatoire pour tout agent qui souhaite s'engager dans le dispositif.

Il comporte deux parties :

- Un questionnaire adressé à l'agent par NEERIA
- Un entretien avec le consultant afin de faire le point sur les réponses apportées et réaliser un prédiagnostic de la situation actuelle de l'agent.

À l'issue de ce pré- diagnostic, le parcours proposé par NEERIA fera l'objet d'une analyse et d'une validation (parcours et financement) par l'ANFH en concertation avec l'établissement.

Accord préalable

Avant son démarrage, le parcours final sera soumis à l'accord de l'agent, du référent et de l'établissement employeur.

Engagement des parties

Afin d'optimiser la réussite de l'agent dans son projet d'évolution professionnelle, les différentes parties s'engagent à :

L'établissement signataire :

- Mobiliser les moyens nécessaires (autorisation d'absence, financement...) pour accompagner l'agent dans son projet professionnel, dès lors qu'il aura validé le parcours proposé à l'issue du pré-diagnostic.









Le référent de l'agent (recommandé) :

- Etre à l'écoute des besoins et/ou difficultés que pourraient rencontrer l'agent et en informer les partenaires concernés.
- Encourager l'agent, l'accompagner par rapport aux échéances, installer un climat de confiance, suivre son parcours tout en respectant le caractère confidentiel des données communiquées.
- Faire le lien entre l'agent et les différents acteurs intervenant dans le cadre du projet de l'agent.

L'agent : S'engager dans une démarche active en s'investissant dans le dispositif et les actions qui lui seront proposées individuellement et collectivement.

Communication des données

Les réponses issues du pré-diagnostic sont recueillies par NEERIA et restent confidentielles. Seuls les éléments listés ci-dessous seront communiqués aux partenaires suivants :

DESTINATAIRES	- DOCUMENTS
Établissement	 L'attestation de suivi du pré-diagnostic La proposition de parcours suite au pré-diagnostic
Délégation régionale ANFH	- La proposition de parcours suite au pré-diagnostic
Organismes de formation	- La proposition de parcours suite au pré-diagnostic

ENGAGEMENTS

Les différentes parties attestent avoir pris connaissance du contenu détaillé du dispositif et des dispositions de la charte d'engagement.

SIGNATURES

Fait à	le	
Pour l'établissement	Le référent de l'agent bénéficiaire	L'agent bénéficiaire
Nom : Fonction :	Nom : Fonction :	Nom : Fonction :
Signature date et cachet	Signature date et cachet	Signature date et cachet